



Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°24/25

Objet de la délibération : Modification du plan de financement de l'étude de modélisation besoin ressources selon la recharge artificielle préalable à un Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau de la nappe de la Crau

L'an deux mille vingt-cinq
et le vingt-trois septembre
le Comité Syndical du Syndicat mixte
de gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Jean-Pierre FRICKER, M. Philippe GINOUX, M. Daniel GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Patrick LEVEQUE, M. Olivier MICHEL, M. Geoffroy MORRA, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, Mme Christiane SALLE, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER

➤ Procurations :

de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT
de Madame Anne-Claire ORIOL à Madame Céline TRAMONTIN
de Monsieur Pierre RAVIOL à Monsieur Gérard QUAIX
de Monsieur Didier REAULT à Madame Marylène BONFILLON
de Monsieur Frédéric SABATIER à Monsieur Philippe TROUSSIER

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Christophe TRAPY
M. Alfred LEXTRAIT
M. Jean-Louis PLAZY



Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 18
Procurations : 5
Membres à voix délibérative (présents exprimés + procurations) : 23

Secrétaire de séance : Michel PERONNET

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

VU la délibération N°12-22 du 17 juin 2022 relative à la demande de subvention pour la refonte du modèle numérique de la Crau,

CONSIDERANT que depuis 2021 le Symcrau porte l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le territoire de la Crau en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire,

CONSIDERANT l'élaboration du SAGE nécessitera de doter la CLE d'outils d'aide à la décision et de données actualisées en matière de gestion quantitative,

VU la délibération N° 16-25 relative à une demande de subvention pour l'étude de modélisation besoin ressources selon la recharge artificielle préalable à un Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau de la nappe de la Crau,

CONSIDERANT que le projet est éligible à une subvention de la Région Sud PACA,

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE le plan de financement modifié suivant (montant en TTC) :

	Agence de l'eau		Région PACA		SYMCAU		TOTAL €TTC
EVPG selon la recharge artificielle fondée sur un modèle	70%	119 000.00 €	10%	17 000.00€	20%	34 000.00 €	170 000.00 €
TOTAL €TTC	119 000.00 €		17 000.00€		34 000.00 €		170 000.00 €

DEMANDE pour cette opération des subventions à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,

AUTORISE Madame la Présidente à signer les pièces du marché public afférant,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2025 à 2027,

AUTORISE Madame la Présidente à signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.